

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**Séance du 03 juin 2014
14h00 à Marseille (Amphithéâtre GASTAUT)**

**PV soumis pour approbation au conseil académique
En sa séance du 5 décembre 2014**

Etaient présents :

Collège A
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université

M. Denis BERTIN
M. Philippe BLACHE
Mme Françoise DIGNAT-GEORGE
M. Alain ENJALBERT
Mme Laurence MOURET
M. Thierry PAUL
Mme Théa PICQUET
M. Patrick PINTUS
M. Bernard QUEGUINER
Mme Sophie VALLAS
M. Jean-Michel VITON

Collège B
M. Serge AMABILE
M. Nicolas ANDRÉ
Mme Dominique CHARMOT-BENSIMON
Mme Caroline GAUDY-MARQUESTE
M. Boris GRALAK
Mme Michèle LAGET
Mme Anne MAILLOUX

Collège C
M. Alexis ALBARIAN
Mme Corinne FRERE
Mme Nadine RICCI

Collège F
M. Pierre CAUVIN

Collège Usagers
Mme Pascaline CAMAIL
M. Sébastien COLOMBO
Mme Marie DELFINO
M. Alexandre FERREIRA
M. Charles HENAU
Mme Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT
Melle Bérénice KUBLER
M. Guillaume POIGNET
<i>M. Thomas RIVIERE</i>
<i>M. Eddy TRAVERSARI</i>
<i>M. Gabriel WEINDEL</i>

Représentants des Doctorants

Mme Diane MEGE
M. Marc OLIVAUX
M. Thibault PINATEL

Etaient représentés :

<p>Mme Mireille BASTIEN M. Alexis BUGADA M. Jacques DEJOU M. Eric GASPARINI M. Yves LAFONT M. Alain LEGARDEZ M. Jean-Benoît ZIMMERMANN M. Cheng-Cai ZHANG Mme Malika BAKLOUTI M. Denis COLLOMP Mme Sophie DE CACQUERAY Mme Isabelle LUCIANI Mme Martine CONIO Mme Cécile GARNIER M. Younis HERMES M. Dominique NOBILE Mme Anne-Françoise GOLDBERG M. Pierre RICHTER</p>
--

Etaient absents sans représentation : 0

55 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

<i>Directrice Générale des Services</i>	Mme Dominique ESCALIER
<i>Agent comptable</i>	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

<p>M. Pascal CARLIER Mme Anne DEMEESTER Mme Corinne FLICKER M. Pierre GRANIER M. Basile SIRCOGLOU</p>

Invités exceptionnels

<p>M. Jean-Paul BONY Mme Leila NEDJAR</p>
--

Le Président ouvre la séance à 14h00.

Le Président indique que l'ordre du jour va comprendre deux points d'information :

- dans un premier temps, le bilan à mi-parcours des politiques de formation et de recherche, perspectives 2015.

Il précise que ce bilan a été présenté et voté en conseil d'administration comme l'impose la loi, mais qu'il lui paraissait important de le présenter en conseil académique plénier.

- puis les conditions d'hébergement des associations étudiantes dans les locaux de l'université.

I/ Bilan à mi-parcours des politiques de formation et de recherche, perspectives 2015

A/ Formation et Vie Etudiante : bilan à mi-parcours et perspectives

Avant de commencer sa présentation, Monsieur Paul présente l'équipe politique :

- o Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation (CIPE)
 - Jacques Dejou, coordinateur du CIPE
 - Valérie Campillo, chargée de mission du CIPE
 - Pierre Fournier, chargé de mission Evaluation
 - Perrine Martin, chargée de mission Innovation pédagogique / Formation
- o Orientation et Insertion Professionnelle / Partenariats Entreprises/ Formation continue
 - Evelyne Marchetti, vice-présidente déléguée à l'insertion professionnelle et à l'Orientation
 - Basile Sircoglou, vice-président délégué au partenariat avec le monde de l'entreprise
 - Roland Kazan, vice-président délégué à la formation continue
- o Vie Etudiante
 - Jean-Philippe Agresti, vice-président délégué à la Vie Etudiante
 - Corinne Flicker, chargée de mission culture
 - Gilles Montagne, chargé de mission Sport
 - Alain Delarque, chargé de mission handicap
 - Marie Delfino, vice-présidente étudiante

Monsieur Paul présente le diaporama joint au procès-verbal.

Monsieur Gralak élu à la commission recherche a plusieurs questions :

- Il y a-t-il une politique en matière de MOOC (Massive Online Open Courses) au sein d'AMU,
- Comment se situe-t-on dans le paysage des MOOC en France,
- Quelle proportion d'enseignement est effectuée en anglais à AMU, et plus généralement quel développement à l'international est envisagé,
- Est-ce que l'évaluation des formations est utile à l'université,
- Est-ce qu'il est possible de donner des analyses prévisionnelles relatives aux taux de diplômés à cinq ou dix ans en master ou en doctorat,
- et pour terminer, comment va s'organiser la partie formation dans la future association avec les établissements du site.

Monsieur Paul répond que les MOOC s'adressent à un public large ; ceux-ci s'apparentent davantage à un outil de communication qu'à un programme pédagogique stricto sensu. L'établissement essaie de rentrer dans cette logique de façon «raisonnée», en dégagant des moyens proportionnés et en travaillant sur des niches.

Il précise que deux MOOC sont en préparation : le premier dans le secteur Santé, et le second en lien avec la licence Sciences et Humanités. Il souligne que le coût d'un MOOC s'étend de 25 000 € à 50 000 € pour des résultats non maîtrisés.

S'agissant de la proportion d'enseignement en anglais, M. Paul indique qu'elle est faible. Les formations dispensées entièrement en anglais sont peu nombreuses, hormis dans le cadre des formations AMIDEX. Néanmoins de nombreuses unités d'enseignement le sont.

En matière d'évaluation des formations, un dispositif interne d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants a été mis en place. L'évaluation externe par le HCERES en tant que telle est utile, car elle conditionne l'habilitation – et prochainement l'accréditation- de nos formations. Cependant une fois la formation habilitée/accréditée, les éléments majeurs d'évaluation viennent des étudiants et des professionnels. Néanmoins il convient de distinguer l'évaluation des formations :

envoyée aux responsables d'équipes pédagogiques, et l'évaluation de l'enseignement, envoyée à chaque enseignant qui décide de restituer ou non cette évaluation au cours de réunions pédagogiques. Concernant le volume des diplômés à 5 ou 10 ans, il n'est pas possible de répondre.

Le Président, pour répondre à la dernière question rappelle que dans le cadre de la politique de site, le gouvernement propose trois options aux établissements pour se structurer : fusionner, se rassembler au sein d'une Communauté Universitaire d'Établissement (Comue), ou s'associer.

Concernant notre site, il est prévu une association avec trois établissements : Ecole Centrale Marseille, l'Institut d'Études Politiques (IEP) et l'Université d'Avignon avec comme chef de file Aix-Marseille Université.

Un texte définissant notre projet de site, à savoir ce qui va être développé en commun au niveau de l'Académie avec ces établissements, va être adressé au Ministère.

A cette convention de site viendront s'ajouter des conventions bilatérales d'établissement à établissement.

Le Président souligne que le sujet majeur auquel l'établissement sera confronté est le doctorat. Dans la perspective d'une rationalisation de l'offre de formation, le Ministère souhaite qu'il n'y ait qu'un collège doctoral qui rassemblerait l'ensemble des écoles doctorales.

Il précise qu'il reste une interrogation concernant le positionnement de l'Université de Toulon.

Madame Kavoukdjian-Detot souhaite connaître d'une part la nature et le périmètre du cadrage des diplômes universitaires, et d'autre part quelle réorganisation est prévue sur les chaînes d'inscription.

Monsieur Paul répond qu'il s'agit d'un bilan. Quand il parlait du cadrage des diplômes d'établissement, il s'agissait d'un cadrage fait il y a deux ans qui portait sur le volume horaire et le niveau des diplômes d'établissement. Ce cadrage avait abouti à quatre types de diplômes d'établissement :

- Certificat d'Université (CU) : volume horaire inférieur à 60 heures / niveau licence
- Certificat d'Études Supérieures Universitaires (CESU) : volume horaire inférieur à 60 heures / niveau master
- Diplôme d'Université (DU) : volume horaire supérieur à 60 heures / niveau licence
- Diplôme D'Études Supérieures Universitaires (DESU) : volume horaire supérieur à 60 heures / niveau master

Pour ce qui est du cadrage financier, la VP Formation rappelle que les diplômes d'établissement doivent être autofinancés ; hormis cette règle, aucun cadre particulier n'a été défini.

S'agissant des chaînes d'inscription, en 2012 la rentrée avait été très difficile notamment concernant les désaccords entre mutuelles. Il avait fallu rencontrer les mutuelles et les associations étudiantes.

Néanmoins, la dernière campagne d'inscription s'est bien passée, et n'a donc pas nécessité d'ajustement.

Madame Mailloux s'interroge sur quelles seront les marges de manœuvre des deux commissions et quelles seront les compétences du CAC restreint en matière de gestion des carrières des enseignants-chercheurs.

Le Président répond que le décret d'application relatif au CAC n'est pas encore sorti. Le texte législatif précise d'ores et déjà qu'en formation plénière, il proposera un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap, et sera consulté ou émettra des avis sur les orientations de politique de formation, de recherche et de diffusion de la culture scientifique.

Le Président précise qu'il faudra réfléchir à la manière d'appliquer les textes. Il est possible de concevoir que le travail préparatoire soit exercé par la commission de la recherche d'un côté et par la commission de la formation avec des discussions en conseil académique plénier. Concernant la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants, les mesures visant à garantir les libertés universitaires, syndicales et politiques des étudiants, la création de composantes et le contrat d'établissement, le CAC plénier sera consulté pour avis.

S'agissant du conseil académique restreint (CACR), de nombreuses attributions lui ont été confiées :

- Création et composition des comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs
- Recrutement des enseignants-chercheurs après le comité de sélection et avant le conseil d'administration restreint
- Titularisation des enseignants-chercheurs
- Intégration des personnels détachés sur un poste d'enseignants-chercheurs
- Délégation, détachement, CRCT des enseignants-chercheurs
- Changement de discipline des enseignants chercheurs, avancement des enseignants-chercheurs (contingent local)...

Pour ces attributions, le CACR aura vraisemblablement vocation à exercer une compétence décisionnelle en dernier ressort, se substituant ainsi au processus en deux temps qui conduisait le CAR à statuer sur la base des avis du CSR.

Madame Mailloux indique que concernant la gestion des carrières des enseignants-chercheurs il a été question dans la présentation de la formation des enseignants et des personnels, et en particulier de la mise en place d'un dispositif permettant la valorisation du volet pédagogique de l'activité d'enseignant-chercheur. Elle souhaite que ce point soit détaillé.

Monsieur Paul répond que l'idée est de donner la possibilité à un enseignant-chercheur de valoriser la dimension pédagogique de son travail. Pas seulement dans le cadre d'un congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), mais dans le cadre d'un dossier pédagogique dans lequel l'enseignant pourra par famille de compétences, détailler ce qu'il est en mesure de faire aujourd'hui, ce qu'il a pu faire dans le passé ... C'est un moyen pour l'enseignant de réfléchir sur sa propre pratique.

Madame Mailloux remarque que les troubles du langage et de la parole sont importants dans les handicaps décelés chez les étudiants. Elle note que les enseignants sont démunis pour déceler ces troubles. Elle souhaite savoir si dans le cadre des formations générales, une campagne de formation et de sensibilisation pourrait être mise en place afin d'identifier ces troubles. Elle souligne également le fait qu'à Aix-en-Provence notamment, il n'y ait plus de référent santé.

Monsieur Paul retient la suggestion de proposer un module aux enseignants pour détecter les étudiants en situation de handicap.

Madame Escalier informe que les assistantes sociales pour les étudiants dépendent du CROUS et non pas de l'Université. Elle suggère de travailler avec le CROUS pour identifier les difficultés signalées.

Le Président indique qu'il est très difficile de recruter des médecins en santé au travail. AMU en compte quatre aujourd'hui.

Le Président souligne que les internes en médecine ne choisissent plus la spécialité «médecine du travail». Par conséquent les salaires sont très élevés. Au CNRS par exemple, les services de santé au travail sont externalisés ; cette orientation n'est pas choisie par AMU, mais la gestion de la pénurie de praticiens constitue une problématique substantielle dans la perspective d'un déploiement harmonisé des structures de médecine du travail.

S'agissant du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) deux vacataires ont été recrutés dont un sur Aix-en-Provence. Quant aux infirmières qui n'étaient rattachées à personne, après avoir rencontré les responsables nationaux, régionaux, il a été accepté qu'elles soient rattachées au SIUMPPS.

Concernant les assistantes sociales, trois personnes à temps plein sont en poste dont deux recrutées récemment. Il existe également une psychologue du travail qui se déplace sur tous les sites.

S'interrogeant sur la stratégie de coopération internationale développée par l'établissement en matière de formation, **Monsieur Queguiner** souhaite savoir quels sont les axes prioritaires qui président au déploiement des partenariats d'AMU. Il demande notamment comment les interventions des enseignants dans les formations hors université sont prises en compte, plus spécifiquement pour l'aire sud-méditerranéenne.

Par ailleurs, s'agissant de la professionnalisation, il demande comment va se faire à l'avenir l'articulation entre les compétences du collège doctoral et la commission de la formation.

Monsieur Paul indique que le nombre de formations délocalisées, ou de formations que l'on qualifie de formation à l'international est d'environ quarante. Un bilan de toutes ces formations a été fait en commission de la formation afin de savoir si toutes rentraient dans le cadre de la charte des formations à l'international. Trois formations ont posé des difficultés : une formation qui va fermer, une autre en navette, et une dernière qui n'était pas vraiment à l'international mais plus opérationnelle. Il est primordial dès lors que l'on parle de formations à l'international de débiter par une discussion stratégique : une demande de partenariat international ne peut aboutir que si celle-ci s'inscrit dans un projet de composante, et plus largement d'établissement. A ce titre, le circuit de validation implique les instances propres à évaluer l'opportunité de l'initiative (notamment conseil de composante et CFVU).

Madame Daviet confirme que ce dispositif de réflexion et d'évaluation des diplômes en partenariat international a été finalisé cette année après de nombreux groupes de travail. Aujourd'hui ces formations sont de types différents, en Europe il existe

- des cursus intégrés avec des partenaires comme l'Allemagne,
- des formations délocalisées, par exemple au Vietnam dans le cadre de l'Université des Sciences et Technologie d'Hanoi.

Ces diplômes en partenariat international recouvrent des formes différentes et concernent toutes les composantes. Ces dispositifs sont encouragés, néanmoins il faut être vigilant au coût qu'ils peuvent représenter. C'est la raison pour laquelle au-delà de la première évaluation qui peut émettre un avis favorable, il y a aussi un processus d'analyse financière permettant à ces partenariats d'être bien gérés.

Quant à la question de la professionnalisation des doctorants, **Monsieur Paul** répond qu'il s'agit qu'une question actuellement en débat. Il précise que des doctorants peuvent être sous contrat avec une mission d'enseignement (CME), certains avec des contrats autres que CME ; enfin, certains doctorants sont en dehors de tout contrat.

L'objectif est de parvenir à faire en sorte que tous les doctorants soient à même d'accéder à des dispositifs pédagogiques de nature à favoriser leur insertion professionnelle.

Madame Marchetti précise que dans le cadre de la professionnalisation le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO) reçoit environ 10% des doctorants. Elle complète ces propos en indiquant qu'une réflexion est en cours afin de mutualiser un certain nombre d'unités d'enseignements impliquées dans le DESU AIPE (Aide à l'Insertion Professionnelle) avec des modules comme le CV, la lettre de motivation permettant ainsi de professionnaliser davantage les étudiants qui s'y inscrivent.

B/ Recherche & Valorisation : bilan à mi-parcours

Monsieur Bertin présente ce point (cf présentation annexée au pv) et rappelle les actions engagées par rapport aux objectifs annoncés.

Monsieur Gralak dans un premier temps, demande si les enseignants-chercheurs sont d'accord avec l'idée qu'ils possèdent davantage de temps qu'il y a quatre ans pour faire de la recherche. Dans un second temps, il souhaite connaître les outils qui pourraient être développés concernant la recherche à risques. Pour terminer, concernant le développement à l'international, il demande s'il existe des difficultés avec le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSP).

Monsieur Bertin répond que concernant la décharge de services les enseignants-chercheurs sont plutôt d'accord avec l'idée de bénéficier de davantage de temps de recherche. Cela semble très bien fonctionner pour les jeunes entrants. Cela avait été expérimenté en 2012 sur l'UFR Sciences puis en 2013 au niveau de l'établissement. Sur cent sept directeurs d'unités, tous ne sont pas enseignants-chercheurs, mais là aussi la réponse est très favorable. Le fait de décharger les enseignants-chercheurs entre 24h, 48h ou 96h permet de reprendre une activité de recherche importante.

M. Bertin précise qu'AMU doit être capable de décharger les porteurs de projets recherche à haute densité : projets européens, projets ANR avec des consortiums compliqués... Pour cela une cartographie a été rendue nécessaire au regard des possibilités financières.

S'agissant de la prise de risques, aujourd'hui A*Midex permet de financer une vingtaine de projets à prise de risques notamment sur l'émergence et l'innovation.

S'agissant du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSP) et les zones à régime restrictif (ZRR): le fonctionnaire sécurité défense du Ministère, a une lecture très contraignante sur la protection de la recherche française à différents niveaux.

Aujourd'hui, l'établissement n'a pas les moyens de posséder une cellule qui gérerait l'ensemble des dossiers, en sachant que le Ministère avait sur le site d'Aix-Marseille repéré une trentaine d'unités qui devraient être en ZRR, ce qui signifie des problèmes d'accès, une gestion des entrées et des sorties, la gestion des étudiants...

Sachant que les EPST sont d'accord pour gérer ces dossiers, une demande d'autorisation a été envoyée au Ministère dans ce sens. Aucune réponse n'a été apportée pour le moment.

Néanmoins, l'établissement a obtenu satisfaction pour que seules quatre unités soient ZRR au lieu des trente initialement recensées.

Monsieur Blache s'interroge sur l'orientation stratégique de l'établissement. Il reconnaît l'importance du comité d'orientation scientifique (COS) et du Directoire de la Recherche mais ces deux instances sont composées de collègues extérieurs à l'établissement. Il lui semble que l'orientation stratégique de l'établissement pourrait être également discutée en interne et la commission de la recherche paraît bien placée sur ce point.

Le Président répond que l'établissement ne peut pas s'auto évaluer et décider dans un même temps de la stratégie recherche à adopter. Il précise que le COS fait partie des statuts d'AMU.

Le Président se souvient qu'en 2006, les orientations mises en avant par le COS ont servi à l'établissement. Il souligne que rien n'empêche l'établissement de s'occuper du diagnostic, de l'état des lieux et lors de la visite du COS de discuter des orientations telles que nous les percevons en interne.

Néanmoins un regard extérieur est important et évite de fonctionner avec des œillères.

Le COS viendra à la mi-septembre 2015. Avant sa venue il conviendra de faire un travail en interne, d'abord de recensement, de diagnostics, puis de propositions qui seront confrontées au regard extérieur du COS. Cette vision in fine, permettra à l'établissement d'adopter une stratégie conforme ou différente de celle préconisée par le COS qui pourrait présenter des objectifs intéressants auxquels AMU n'aurait pas pensé.

Monsieur Weindel note qu'un référentiel de compétences de l'enseignant-chercheur a été voté en CFVU ; à l'évidence, l'établissement manifeste un intérêt avéré pour la mission d'enseignement qui fait partie intégrante du statut des enseignants-chercheurs. M. Weindel souhaite ainsi savoir si dans le recrutement des enseignants-chercheurs à haute valeur ajoutée, il existe un ajout de critères d'enseignement.

Le Président répond que la tentation d'asseoir le recrutement sur un potentiel de recherche est grande. Aujourd'hui l'établissement manque d'outils et d'indicateurs mesurables et quantifiables en matière de pédagogie. C'est pourquoi lors des promotions du CNU, les publications sont observées et non la capacité de l'enseignant-chercheur à intéresser et former les étudiants... C'est parce que le CNU manque d'outils que nous avons du mal au moment des recrutements à être certain que cette mission sera remplie au meilleur niveau.

Il insiste sur le travail remarquable effectué par la commission de la Recherche et la commission formation. Bien que le Conseil d'Administration soit décisionnaire en dernier ressort pour un certain nombre de questions, le Président observe que les avis émis par les commissions ne sont jamais remis en cause.

En écho à la remarque du Président, **Madame Mailloux** souligne le travail énorme réalisé par les membres des commissions, dans une atmosphère d'intense collaboration. Elle regrette que cette charge d'élu ne soit pas suffisamment prise en compte, notamment sous la forme d'équivalences de service.

II/ Les conditions d'hébergement des associations étudiantes dans les locaux de l'université.

Madame Nedjar présente ce point (cf powerpoint en annexe).

Madame Mailloux souhaite que la Charte des associations, votée par les instances de l'université, soit diffusée à l'ensemble du conseil afin qu'il en ait connaissance.

Madame Nedjar précise que ce document est en ligne sur le site de la DAJI, et sera mis à jour de manière à intégrer les nouvelles dispositions découlant de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2014 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Madame Kavoukdjian-Detot demande s'il est possible de revoir la charte et notamment les conditions d'attribution, car elle note qu'aujourd'hui il est difficile pour les associations d'obtenir des locaux.

Madame Nedjar répond n'avoir pas connaissance depuis la fusion de refus d'hébergement. Elle rappelle par ailleurs que les organisations représentées dans les conseils centraux de l'établissement bénéficient d'un hébergement de droit ; pour les autres associations, cet hébergement est accordé en fonction de la disponibilité des locaux.

Mme Nedjar tient enfin à lever toute ambiguïté éventuelle entre l'hébergement (mise à disposition de locaux) d'une part, et la domiciliation (détermination de l'adresse administrative) d'autre part.

Madame Kavoukdjian-Detot indique qu'il y a peut-être un souci de communication car des demandes restent sans réponse.

Madame Nedjar demande si les associations concernées sont passées par les «bons canaux».

Le Président précise que l'attribution des locaux à des associations sera probablement rendue difficile par le démarrage des travaux prévus dans le cadre du Plan Campus. Pour l'UFR ALLSH ces travaux commenceront en janvier 2015 : la distribution des locaux sera regardée avec beaucoup d'attention.

Monsieur Weindel indique que son association a été concernée par ce problème. Les démarches n'étaient pas possibles car AMU venait de se créer. Il aimerait qu'une information soit diffusée aux associations afin de leur préciser qu'elles peuvent dorénavant faire leurs demandes d'hébergement.

Monsieur Agresti ajoute que parfois des disponibilités existent sur des lieux où les étudiants ne souhaitent pas se rendre. Certaines associations sur Aix-en-Provence ont accepté d'aller sur Montperrin alors qu'elles n'avaient pas d'activité sur ce site.

III/ Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait à Marseille, le 29 août 2014




Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND

Conseil Académique
Mardi 3 Juin 2014

Recherche & Valorisation
Bilan à mi-parcours

Aix***Marseille**
université

POUR DRESSER LE BILAN

Rappel des axes du volet recherche et valorisation d'AMU (2012-2017)

Quelles actions ont été engagées au regard des objectifs annoncés

I Rappel des axes du volet recherche et valorisation : Une recherche structurée, soutenue et conduite en partenariat avec les grands organismes de recherche

Orientations stratégiques

Favoriser la créativité, prise de risques, recherche fondamentale et finalisée, pluridisciplinarité et spécialisation

En partenariat avec EPST

- Donner du temps aux EC, conditions favorables aux plus jeunes
- Dotations fonctionnement sur critères + FIR
- BQE consacré à la recherche (nouvelles thématiques, pluridisciplinaires)
- Recrutement d'EC à haute valeur ajoutée
- Politique prévisionnelle de recrutement des BIATSS (grandes plateformes)
- Favoriser l'émergence de thématiques (prise de risque)

Les acteurs interviendront de façon complémentaire sur les orientations et priorités définies par le CS

- **L'unité de recherche** : brique fondamentale
- **Les pôles** : afficher les forces interdisciplinaires de la recherche (animation scientifique, mobilisation pour les APP nationaux et européens, expression des besoins)
- **les instances** : CS (définition des orientations) COS (expertise internationale pour préparer les futures évolutions)
- Simplification du fonctionnement des unités dans la gestion financière en lien avec les EPST (DGG, PSP, Contrat de service,...) des antennes de campus de la DRV

Coordination et promotion de la formation doctorale

- Positionnement des ED et du Collège doctoral : harmonisation et uniformisation des pratiques, offre de formation et initiatives en faveur de l'insertion des docteurs

Assistance et accompagnement des unités de recherche

- La cellule Europe de la DRV/ PVM : développement de l'assistance aux laboratoires
- Cellule de montage de projets : ANR notamment
- Valorisation de la recherche : développement de partenariats, création d'activités de transfert (SATT, incubateurs)

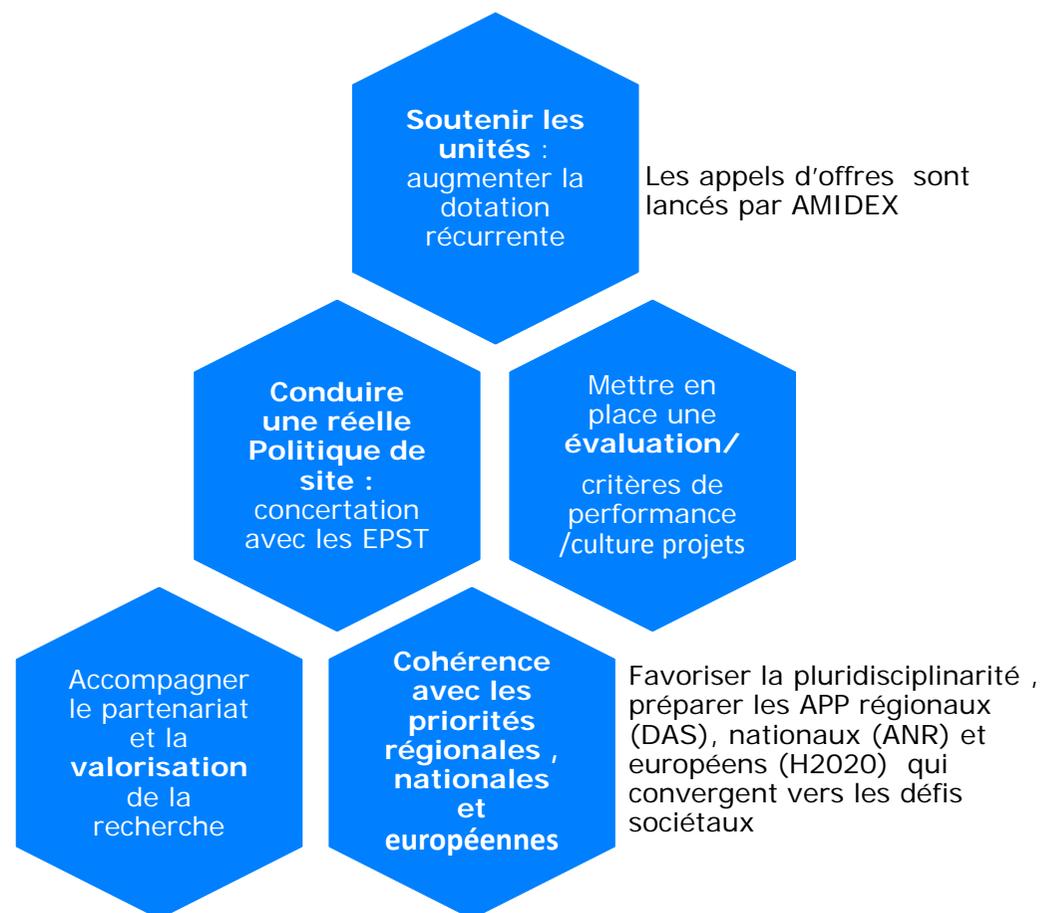
II Les actions engagées : bilan réalisé ou en cours, ce qui n'a pas été engagé

Les grandes orientations qui ont défini la Politique recherche conduite depuis 2012 :

Pour accompagner la politique recherche, évolution de la gouvernance recherche :

3 Chargés de mission auprès du VP recherche depuis 2013 :

- Relation avec les structures de recherche
- Coopérations internationales recherche
- PIA (hors Amidex) et plateformes
- VP délégué Valorisation
- VP Délégué Culture scientifique
- Chargé de mission Patrimoine scientifique



1. Donner davantage de temps aux enseignants chercheurs

- **DECHARGES aux** :
 Directeur d'unités
 responsables scientifiques **d'ANR JC** dès 2012
 Modulation de services pour **MCF nouvellement recrutés**
Coordonnateurs de Pôles de Recherche Interdisciplinaires et Intersectoriels (PR2I)

2. Soutien financier d'AMU au développement de la recherche

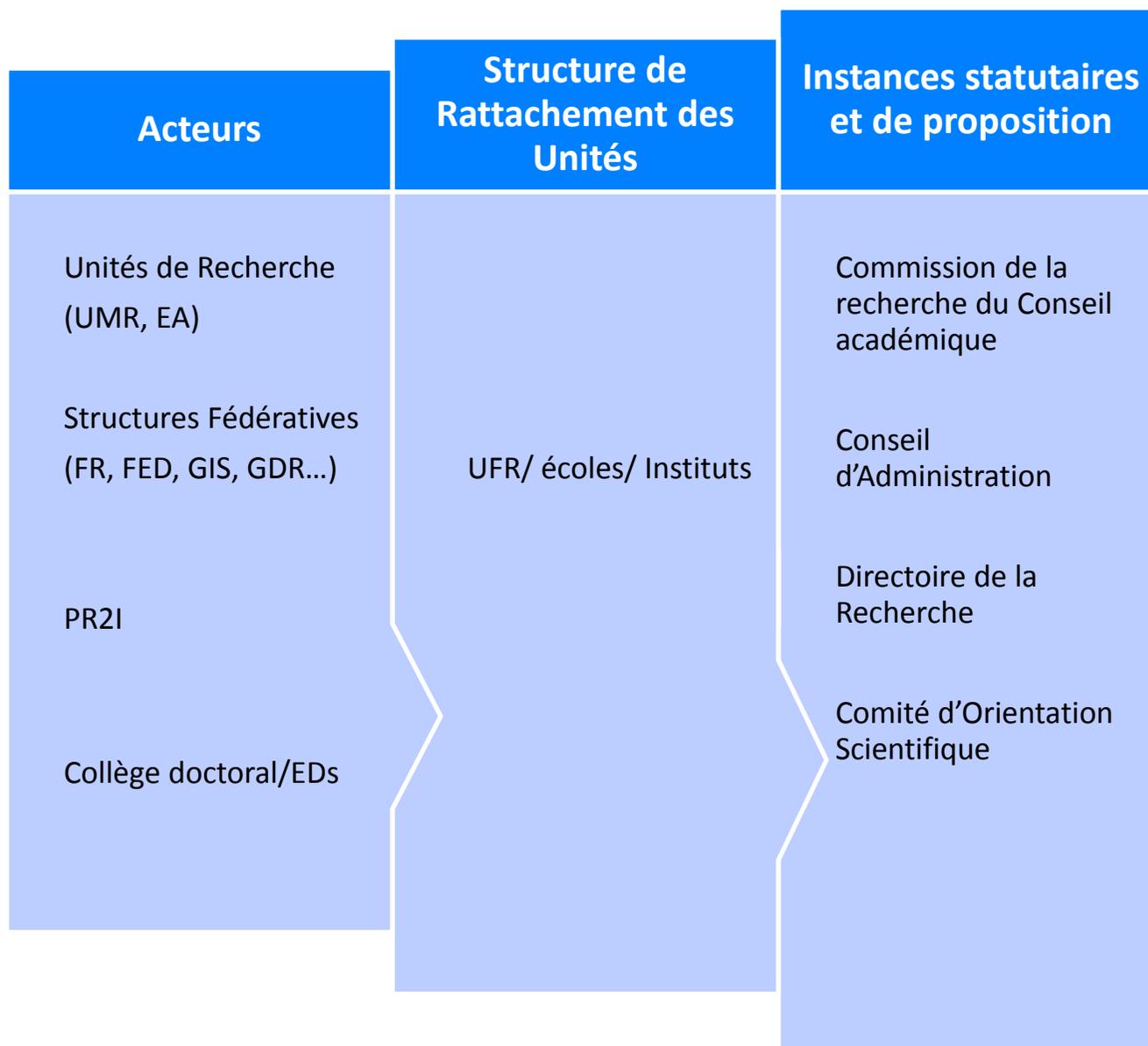
- Soutien aux **unités**
 - **Augmentation moyenne** des dotations récurrentes : 30%
 - FIR annuels : colloques/Chercheurs invités depuis 2012 FIR pluridisciplinarité (AMIDEX) en 2014
 - Apport d'une partie de la dotation sur **critères de performance** depuis 2013
- Soutien aux **Fédérations** depuis 2014
 (dotation de base + introduction d'une évaluation et d'un soutien sur projet)
- Soutien aux **plateformes** (en cours : état des lieux, label sur critères, mise en place de consortium thématiques)

3 . Politique de prise de risques, évolution dans le contexte national et international

- Actions qui se sont appuyées sur
 - **AMIDEX** : l'appel à projets émergence notamment
 - **Actions des PR2I** financement de projets pluridisciplinaires au titre d'AMIDEX (2014)

4 . Structuration recherche /instances

- **Unités de recherche : cartographie** (DAS, pôles compét., PR2I, Composantes ppales et secondaires)
- **Création des PR2I (5) pour afficher de réelles forces interdisciplinaires de la recherche : Humanités** (Diversité des langues, des cultures, des économies et des sociétés), **Energies** (Sources, Usages, Territoires, Politique et Sécurité énergétiques), **Environnement** (Hommes, Milieux, Sociétés), **Santé & Sciences de la Vie** (Innovations Biologiques & Biomédicales, Enjeux sanitaires et sociaux), **Sciences, Technologies Avancées, Ingénierie et Société**
- **Instances : fonctionnement des instances, Conseil Scientifique et Commission de la Recherche**
- **Comité d'Orientation Scientifique (COS)**



L'instance Recherche : Conseil Scientifique et Commission de la Recherche du conseil académique

les doyens et le directeur du Collège doctoral sont invités aux séances

- ⊙ **Mise en place du RI , méthodologie de travail , identification des critères d'attribution des moyens, appel à des experts du CS ou extérieurs pour la PES et l'avancement, par exemple**
- ⊙ **Mise en place du nouveau CS :** Bureau, principes de fonctionnement,
 - Gestion AMU des appels d'offres de la Région : Bourses doctorales régionales (une centaine de demandes), Appel à Projets volet Général/volet exploratoire
 - Réajustements du Contrat d'établissement : transfert d'équipes, fusion, changements de directeurs
 - Cotutelles internationales, dispenses de master
- ⊙ **Définition des critères d'attribution et des procédures d'AMU pour le CS et CSR :**
 - Critères pour l'attribution des : Eméritat, PES, CRCT, avancements des Enseignants chercheurs, recrutement d'ATER, campagne d'emploi (CdS), gestion des appels d'offres (Collectivités, fondations, mois invités, colloques....)
 - Procédure AMU d'autorisation d'inscription au diplôme d'HDR
 - Procédure AMU d'examen des demandes de classement et de reclassement des EC
 - Procédure de modulation de service pour les MCF nouvellement recrutés
- ⊙ **Approbation par le CS de règlements pour AMU :**
 - Charte anti plagiat (CS/CEVU), procédure relative aux missions d'expertise des doctorants contractuels, procédures uniques inscription et soutenances de thèse, allongement à 16 mois de la dernière année de thèse,...

- ⊙ **Répartition des moyens /Contrat d'Etablissement :**

 - Critères de répartition des dotations aux unités et du bonus performance, aux écoles doctorales
 - Répartition des Contrats doctoraux aux ED :classiques; « Président » d'AMU ; 6 Collège doctoral pour des projets de recherche interdisciplinaires ; bourses doctorales régionales sélectionnées par la Région PACA

- ⊙ **Europe :** Changement de LEAR (contact) et de PIC (identification) auprès de la CE pour AMU –certificat de méthodologie de la CE accepté – Charte des pratiques de bonne conduite des chercheurs signée par AMU

- ⊙ **Actualisation des chartes pour AMU :**

Charte des thèses, charte des signatures des publications

- ⊙ **Initiation d'une politique éditoriale AMU :** Réflexion sur l'Open Access, Signature déclaration de Berlin, Archivages...ouverture prochaine d'HAL AMU

- ⊙ **Mise en place de la Commission consultative des doctorants contractuels**

- ⊙ **Mise en place d'un comité d'éthique d'AMU**

- ⊙ **Ouverture vers le développement de partenariat :**

Présentation des pôles de compétitivités pour développer les partenariats avec le monde économique et des structures dont les activités intéressent la politique recherche de l'université (Fondation maladies rares, Presses universitaires AMU, VP Région pour SRI , recteur de l'université de Liège pour l'open édition, ...)

L' instance d'expertise internationale : Comité d'Orientation Scientifique COS

Rappel du rôle du COS

Constitué d'une quarantaine de scientifiques, il se réunit tous les 5 ans,
Avant l'élaboration du contrat d'établissement,
Son expertise internationale vise à préparer les orientations de la recherche de l'établissement

Calendrier prévisionnel pour le prochain COS

Désigner un coordonnateur



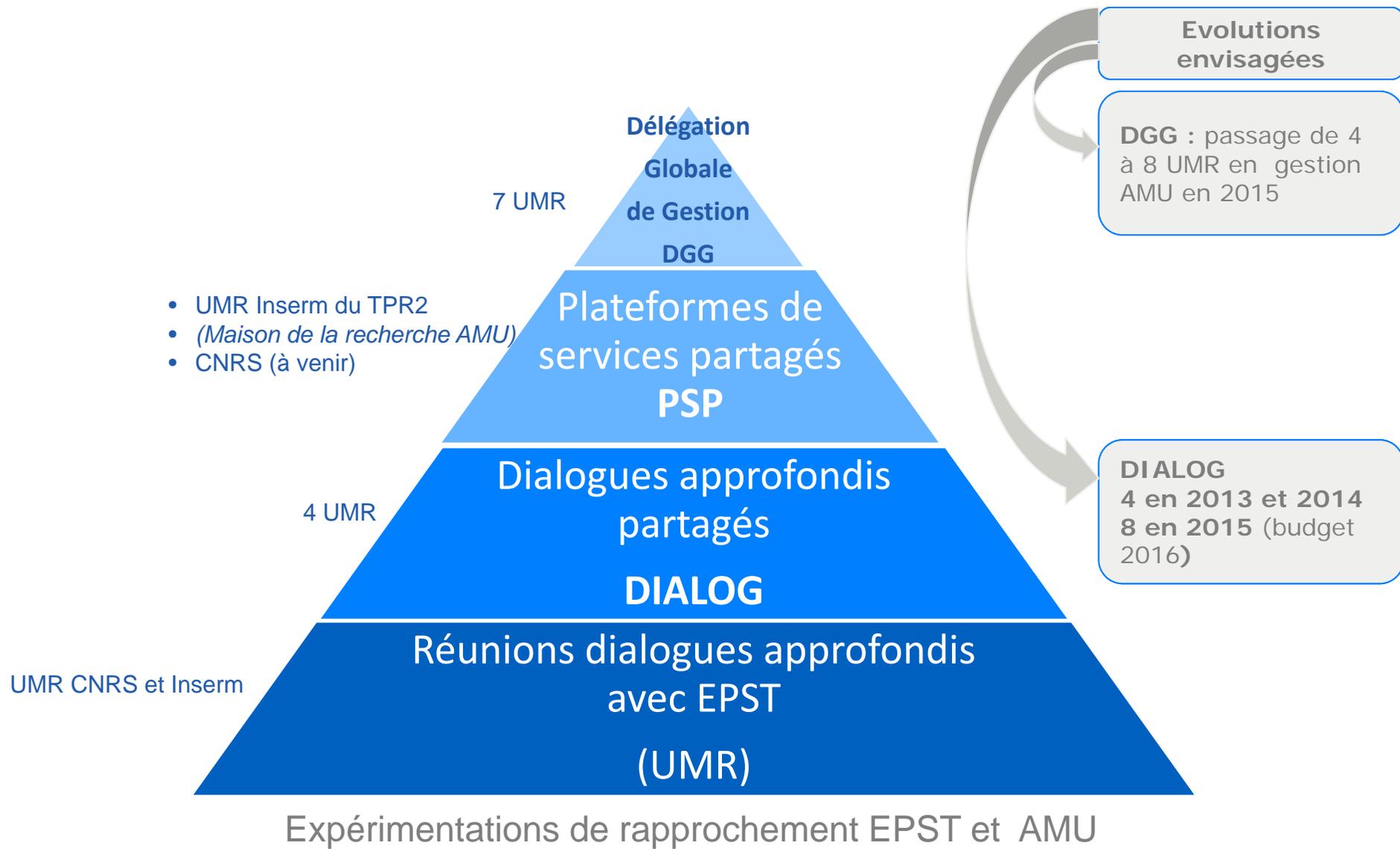
5 . Simplification du fonctionnement des unités de recherche, plus particulièrement les UMR

Dispositifs de coopérations avec les autres tutelles des UMR : Gestion partagée, harmonisation des procédures, règles de gestion communes

- Accords cadres : signés avec Inserm, Inra et DGA, en cours négociations, avec CNRS, ECM, CEA, IRSN, EHESS, EHESP, CIRAD
- Partage de gestion des unités avec les EPST (Inserm et CNRS)
Extension à tout AMU (CNRS) en cours
- Dialogues de gestion partagée unités dès 2012 + Expérimentation DIALOG (4 UMR)
- Délégation Globale de Gestion (DGG): élargissement en 2015

Organisation interne à AMU

- Origamu : services de proximité pour les labos =DRV de campus
+ Pôles recherche à la DRH et DAF= interlocuteurs dédiés et identifiés pour chaque labo



Assistance des laboratoires au montage de projets/contrats

Organisation cible Origamu septembre 2014

Directions centrales

DRV

Cellule Contrats :

Publics et DGG : gestion financière DAF

PIA (hors AMIDEX) : gestion financière DAF

Privés et H2020 [cellule Europe]: gestion financière PVM

Interface **SATT**
(valorisation)

DAF

Pôle recherche

Gestion financière des budgets/contrats des laboratoires

DRH

Pôle recherche

Recrutements : contractuels sur contrats de recherche

Doctorants

Post-doctorants



DRV Antennes de campus

(assistance de proximité labos, détection, montage, négociation,...)

7. Développement de services d'assistance des laboratoires

- **Cellule Europe (H2020) DRV / PVM**

8 personnes : 2 personnes amont, 6 personnes = 4 managers de projets et 2 gestionnaires dédiés

Position d'Aix-Marseille :

3^e université française en termes de nombre de participations au programme Coopération du 7^e PCRD (derrière l'UPMC et l'université J. Fourier à Grenoble)

dans les 200 premières universités européennes.

1^{ere} université française en terme de participation au programme Santé du 7^e PCRD

Augmentation régulière des projets AMU financés

- **Assistance au montage de projets (hors PCRD/H2020)**

Nouvelle organisation

- **Valorisation de la recherche**

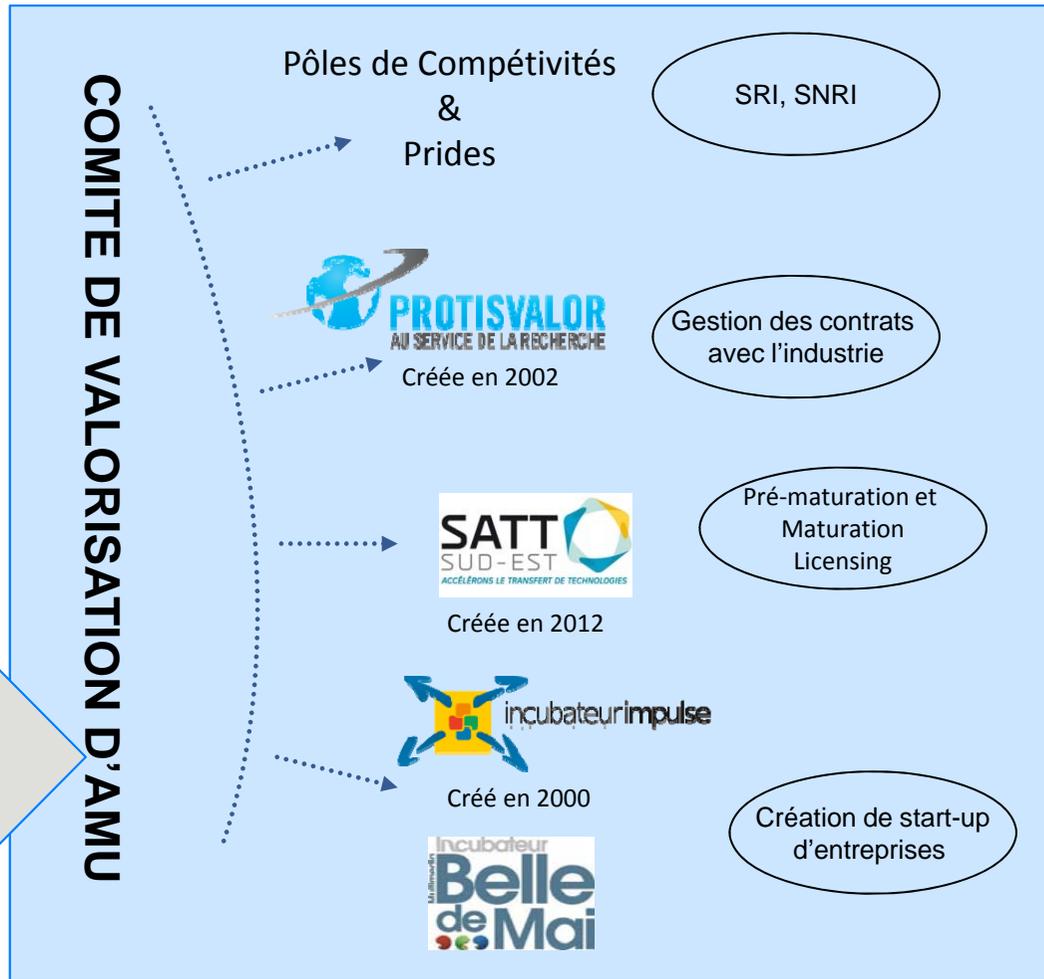
SATT

8. développement de la valorisation de la recherche

Valorisation, transfert de technologie

Aix-Marseille université
DRV

- Délégations
- FUI
- Licences Brevets SATT
- Créations d'entreprises
- Arbitrage projets de Valorisation
- Locaux/Hébergement de start-up
- Point contrats
- Gestion des litiges



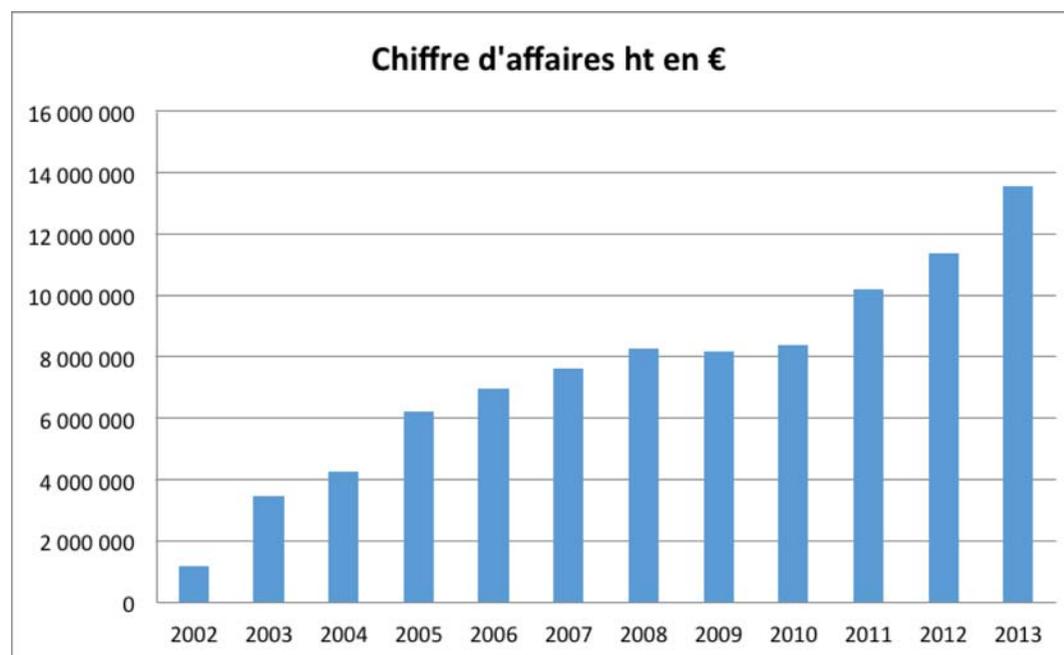
Entreprises

Bilan AMU/Protisvalor

Protisvalor est structuré autour de deux grands pôles d'activités : les contrats partenariaux (industriels et structures de droit privés) et les contrats européens. Le **chiffre d'affaire** en 2013 s'est élevé à **13,3 M€** en progression de 14 % par rapport à 2012.

	Contrats Partenariaux	Contrats Européens	Cimtech	Autres	Total
2010	4.025	3.769	0	0.564	8.358
2011	4.989	4.647	0	0.550	10.186
2012	5.496	5.259	0	0.658	11.313
2013	6.020	5.748	0.818	0.661	13.247

M€



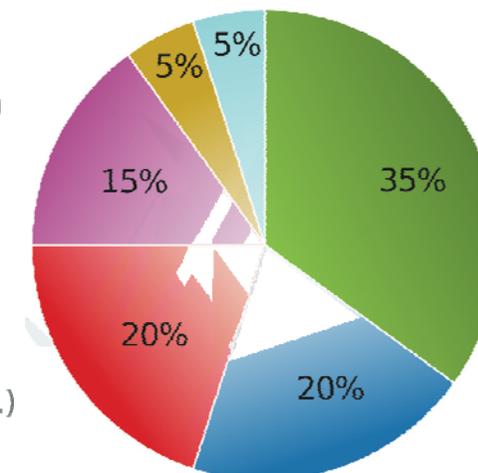
Bilan de l'incubateur



Quelques chiffres

- **100 %** de projets valorisant la recherche publique
 - **100** brevets valorisés
 - **135** projets accompagnés pour
 - **107** entreprises créées
 - **80 %** de projets convertis en entreprises
 - **75 %** de taux de survie des entreprises
 - **600** emplois directs et **1600** emplois induits
 - **149 M€** d'investissements privés cumulés depuis l'origine
 - **50 %** de lauréats du Concours National de la Création d'Entreprises
 - **2009**, année de certification qualité **ISO 9001**: renouvelée pour la période 2012 - 2015
- « Multisectoriel » ou « Généraliste » sur 4 grands domaines scientifiques
 - Couvrant les 4 départements de la région PACA OUEST (13, 84, 04 et 05)
 - Un accompagnement « personnalisé » et un financement « au risque » durant 2 ans
 - labellisé par une accréditation AFAQ iso 9001 version 2008 (certification 2009-2015)

- Sciences de la vie (biotechnologies, santé, alimentation, nutrition, etc.)
- Sciences et technologies de l'information communication (numérique, microélectronique, logiciels, etc.)
- Sciences pour l'ingénieur (mécanique, risques et sécurité, optique, photonique, etc.)
- Environnement (énergies, éco-conception, développement durable)
- Sciences humaines et sociales (cognition, industries culturelles, etc.)
- Mobilité (transports intelligents, tourisme, logistique, etc.)



Bilan de l'incubateur



Les Incubateurs en Provence Alpes Côte d'Azur



	Total	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Projets reçus	609	32	37	40	53	46	49	46	45	44	45	38	29	49	56
Projets expertisés	348	18	21	23	29	24	26	23	25	22	22	24	18	31	42
Projets qualifiés	189	9	12	16	19	13	16	12	12	11	10	13	10	14	22
Projets incubés	140	6	10	11	11	12	11	9	10	9	9	10	9	10	13
Projets arrêtés	25	0	2	3	0	0	3	2	1	2	2	1	3	6	0
Entreprises	105	5	6	9	13	9	8	8	9	9	7	4	9	5	4

Entreprise existe encore : 75 Entreprise n'existe plus : 30

Projet existe encore : 10 Projet n'existe plus : 25

Taux de survie : 75 %

Taux de survie actuel (depuis 2000) : 71,4%

Taux de transformation de projets en création d'entreprises (depuis 2000) : 75 %

Projets en cours d'incubation : 15 (5 sous forme d'entreprises et 10 sous forme de projets)

Chiffres clés de la SATT Sud Est

Création	2012
SAS au capital de	1 M€
Dotation totale	78 M€
1^{ère} dotation sur 3 ans	26 M€
Membres fondateurs	11
dont, Actionnaires	9
dont, membres fondateurs associés	2
Salariés permanents	35
Ingénieurs et techniciens sur projets	13

INDICATEURS SATT Sud Est au 31/12/13	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Total 2012-2013
Nombre de déclarations d'invention	78	100	178
Nombre de titres de PI déposés	40	50	90
Nombre de projets de maturation engagés	18	27	45
Nombre de projets transférés, dont :	6 licences	13 licences	19 licences
-nombre de licences concédées	0 start up	4 start up	4 start up
-nombre de start-ups créées			
Autres recettes (notamment, redevances relatives à l'exploitation des licences), hors subvention	73 280 €	166 475 €	239 755 €

Actions réalisées et à réaliser

Réalisées depuis 2012

- Harmonisation des procédures AMU...
- Mise en place et fonctionnement du CS (CR)
- Mise en place d'un comité d'éthique, de la CCDC
- **Contrat d'établissement** : répartition du budget recherche, dotations récurrentes (unités, ED, Fédérations) et dotations sur performance, FIR, décharges d'enseignement
- **Mise en place des PR2I** interdisciplinaires
- **Iméra**
- **Politique de site avec les partenaires d'AMU** : gestion des unités, convergence des objectifs (ex: CPER, partage de gestion)
- **Valorisation** : interface avec la SATT, comité de valorisation
- **développement de la Culture et du patrimoine scientifique**



A réaliser 2014

- **positionnement Ecoles doctorales/Collège doctoral**, objectifs et missions, rattachement AMU et soutien financier
- Finalisation du soutien aux **plateformes d'AMU**, rédaction de fiches plateforme
- Fonctionnement du **Conseil académique**
- **Déploiement d'HAL AMU**
- **Stratégie RI recherche**
- Lancement du **COS**
- **Cellule bibliométrie**



A réaliser 2015

- **politique RH** : Mise en place du **BQE**, actions pour optimiser l'affectation recherche EC, mesures incitatives pour attirer EC, ...
- **Evaluation Contrat établissement et projet recherche établissement**
- **Lobbying européen** (représentant AMU)
- **Innovation** : Lien Métropole/Région
- **Site web recherche**

Conseil Académique 3 juin 2014

HEBERGEMENT ASSOCIATIONS
ETUDIANTES

(Aix*Marseille
université

TEXTES APPLICABLES

1/ ARTICLE L 811-1 DU CODE DE L'EDUCATION :

« Les usagers du service public de l'enseignement supérieur sont les bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances et, notamment, les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs. »

2/ Article 8-3 du Règlement intérieur de l'Université

3/ Article 2-2 de la Charte des associations étudiantes

Ces deux articles précisent les conditions d'obtention et d'utilisation des locaux par les associations étudiantes

CONDITIONS D'OBTENTION

De droit : Associations représentées dans les conseils centraux de l'Université

En fonction des disponibilités : toutes les associations étudiantes. Ces dernières doivent en faire la demande auprès du bureau de la vie étudiante.

La demande est soumise à l'avis de la CFVU.

Selon les campus, et dans le cas où les locaux à l'usage des associations sont insuffisants pour accueillir de manière isolée chaque association, ils pourront être mutualisés entre deux ou plusieurs associations.

Toutes les associations doivent signer une convention qui précise les modalités et les conditions d'hébergement telles qu'elles ont été définies par le CAC (art.L-811-1 du Code de l'éducation). Cette convention est renouvelée chaque année.

CONDITIONS D'UTILISATION

La mise à disposition de locaux aux organisations étudiantes est gratuite

Les associations hébergées doivent respecter dans leurs locaux les principes rappelés par le Règlement intérieur : laïcité, préservation de l'ordre public...

Les associations hébergés doivent communiquer leurs statuts ainsi que la composition de leur bureau et, le cas échéant, leur règlement intérieur au bureau de la vie étudiante qui transmet ces documents à la DAJI.

Elles doivent fournir les attestations d'assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'occupation des locaux,

L'association étudiante communiquera à chaque fin d'année universitaire un bilan moral et financier de ses activités au Bureau de la Vie Etudiante de l'établissement.